



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 13 du 20 novembre 2018



Campagne 2018-2019



A retenir cette semaine :

Céréales d'hiver

Céréales d'hiver :

- Limaces à surveiller avec le retour des pluies
- Ne pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 13 du 20 novembre 2018



CEREALES D'HIVER

54 parcelles ont été observées cette semaine. Toutes les parcelles sont levées sauf les derniers semis de début novembre.

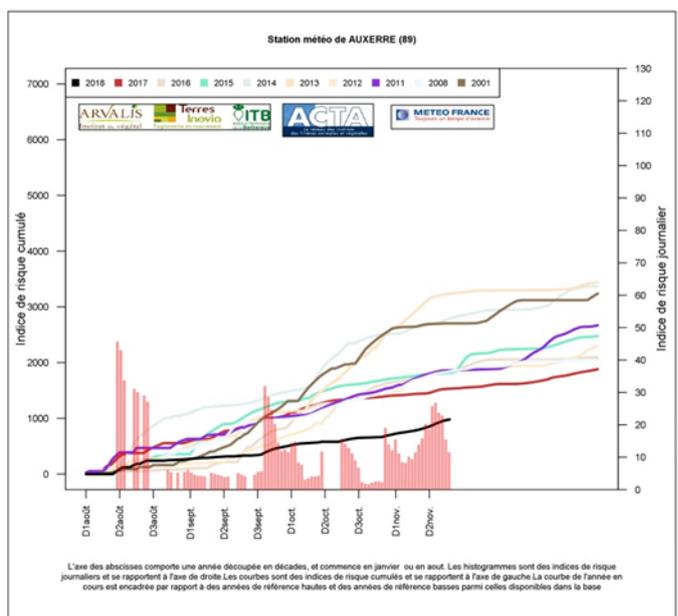
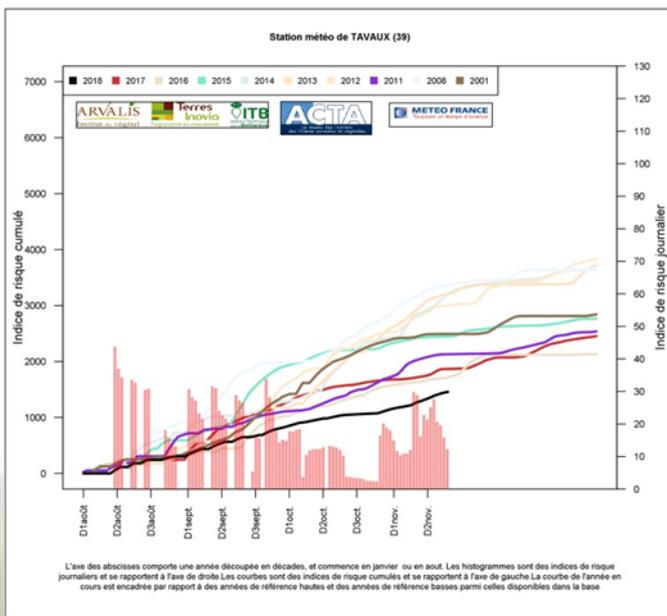
Tableau des observations en nombre de parcelles

	Levée	1 f	2 f	3 f	Début tal-
Blé	1	11	3	5	12
Orge	0	4	2	3	12
Triticale			1		
Total	1	15	6	8	24

Limaces

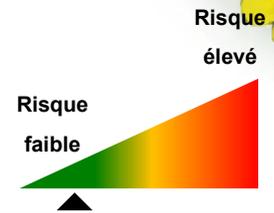
Avec le retour des pluies, il convient de surveiller les parcelles.

Sur 29 parcelles observées, quelques rares morsures sont signalées sur 3 parcelles.





Le risque limace reste faible mais la surveillance doit rester active compte-tenu du retour des pluies.



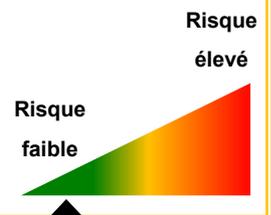
Les cicadelles (*Psammotettix alienus*) responsables des symptômes de pieds chétifs

Etat des lieux

L'état des lieux peut être réalisé en relevant de manière hebdomadaire, dès le début de la levée, un piège jaune englué format A4. Au-delà de 30 captures hebdomadaires enregistrées, le risque devient élevé. En l'absence de piégeage, une observation directe des cicadelles dès l'émergence de la céréale sera alors nécessaire pour évaluer le niveau de risque. Choisir une période ensoleillée, la plus chaude de la journée. Parcourir la parcelle à 5 endroits sur 5 mètres linéaires. Si à chaque endroit cette action fait sauter devant soi au moins 5 cicadelles, le seuil de risque est dépassé. **Surveillez les cicadelles dès le stade pointant de la céréale.**

Sur 23 pièges relevés cette semaine, un piège dépasse le seuil de 30 captures hebdomadaires à Recey sur Ource (21) avec 50 captures.

Avec les conditions météo humides annoncées, le risque reste faible.



Les pucerons (*Rhopalosiphum padi*, *Sitobion*, *Metopolophium*...) vecteurs de la jaunisse nanisante

Rhopalosiphum padi, le plus fréquemment observé, est un puceron à forme globuleuse (1,2 à 2,4 mm), qui présente un corps vert foncé avec des taches rougeâtres autour de l'insertion des cornicules. A l'automne, lorsque les conditions sont favorables les pucerons ailés volent et se posent préférentiellement sur les jeunes plantules de céréales. Ils transmettent le virus lors de leurs piqûres alimentaires. L'infestation est d'autant plus importante que le nombre de jours de vols est élevé : les semis précoces sont ainsi toujours plus exposés. Suite à cette contamination primaire de la parcelle, la diffusion de la maladie est assurée par leur descendance : les pucerons aptères (sans aile) se contaminent en se nourrissant sur des plantes malades puis contaminent d'autres plantes (dissémination par foyer).



Photo Magnus Gammelgaard
www.plante-doktor.dk

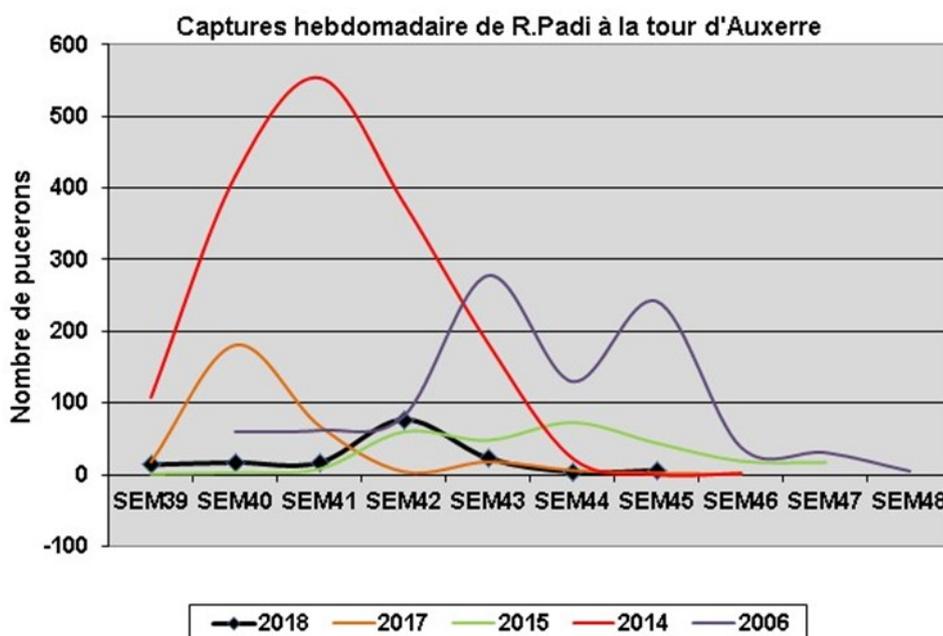


Etat des lieux

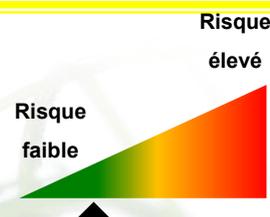
Dès le début de la levée, un état des lieux est à réaliser par beau temps en parcourant la parcelle. Le seuil d'intervention est de 10% de plantes touchées par au moins un puceron. En dessous de ce seuil, il ne faut pas laisser séjourner les pucerons plus de 10 jours de suite.

Sur 43 parcelles observées, 4 atteignent ou dépassent le seuil de 10%. La parcelle la plus touchée se situe à VINCENT (39) avec 45% de pieds porteurs.

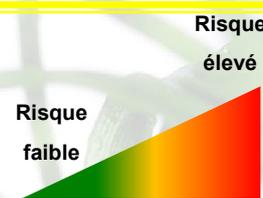
Les captures de *Rhopalosiphum* deviennent rares cette semaine à la tour à succion d'Auxerre.



Risque actuellement faible à moyen. Surveillez les pucerons à partir du stade 1-2 feuille de la céréale lors de conditions ensoleillées.



Dans les parcelles où les pucerons ont séjourné depuis plus de 10 jours, le risque est moyen.





BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 13 du 20 novembre 2018



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'Agriculture, en cliquant [ici](#)

C'est le dernier BSV basé sur des observations sauf si évènement exceptionnel.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement